MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 39024 du 5 juillet 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
des organismes centraux – branche «formations extérieures »

NOR : INTJ2119537S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 63397 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032381S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er août 2021 :

Lledo	Hervé	NIGEND :	150 896

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er août 2021 :

Fay	Denis	NIGEND :	136 119

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er août 2021 :

Hermal	Francis	NIGEND :	311 460

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 juillet 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
L. Le Gentil